



Rapporteur : M. LE GUENNEC

N° CP_2025_0357

23 - Culture

Attribution de subventions aux associations - Patrimoine

Le 16 juin 2025 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme COURTEILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h37.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2025 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

Pour l'année 2025, 10 associations œuvrant pour la mise en valeur du patrimoine ont sollicité l'aide du Département.

Les demandes sont analysées selon les critères suivants :

- le siège social et l'action soutenue doivent être localisés sur le territoire du département d'Ille-et-Vilaine ;
- l'association doit être créée depuis plus d'un an ;
- l'opération pour laquelle la subvention est sollicitée doit présenter un intérêt départemental.

La commission culture, issue de la 2^e commission, réunie le 25 mars 2025, a examiné les dossiers et a émis un avis favorable aux 10 demandes de subventions pour un montant total de 26 900 euros, au bénéfice de : Association Petites Cités de caractère de Bretagne, Tiez Breiz - Maisons et Paysages de Bretagne, Association pour le développement de la recherche en archéologie maritime, Communes du patrimoine rural de Bretagne, Union des Villes d'art et d'histoire et Villes historiques de Bretagne, Association Nature et mégalithes - CPIE Val-de-Vilaine, Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine, Les amis de l'œuvre de l'Abbé Fouré, Association de sauvegarde de la Chapelle Sainte-Anne - Saint-Buc, Association pour la promotion de l'orgue en Ille-et-Vilaine.

Décide :

- d'attribuer 10 subventions pour un montant total de 26 900 euros, à des tiers associatifs œuvrant pour la mise en valeur du patrimoine, dont le détail figure en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
17 juin 2025
ID: CP_2025_0357

Pour extrait conforme